

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Entreprise de couverture PEGUES

Implantation d'un échafaudage au droit de l'immeuble G 187 « 14, avenue de Malviès »

LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le dossier de déclaration préalable à travaux DP.012.138.24.A.0033 autorisant M. Francis OLIVIE à faire réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble G 187 lui appartenant, situé « 14, avenue de Malviès ».
- Vu la demande de l'entreprise de couverture PEGUES - 12330 MARCILLAC-VALLON pour implanter un échafaudage sur le domaine public situé au droit de l'immeuble G 187 sur les deux façades « Avenue de Malviès » et « Tour de Ville » pour la réalisation des travaux de couverture.

- A R R Ê T E -

- Article 1^{er} - OBJET :
Une autorisation est délivrée à l'entreprise de couverture PEGUES pour implanter un échafaudage sur le domaine public situé au droit de l'immeuble G 187 sur les deux façades « Avenue de Malviès » et « Tour de Ville ».
- Article 2 - DURÉE :
L'autorisation est délivrée à titre précaire et révoquée à **partir du jeudi 9 avril 2026 et pour la durée des travaux.**
- Article 3 - PRESCRIPTIONS GENERALES :
Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.
- Article 4 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :
Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.
La signalisation nécessaire sera mise par l'entreprise de couverture PEGUES, chargée des travaux.
- Article 5 - EXECUTION :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 8 avril 2026.



Agathe DELEBARRE,
1^{ère} Adjointe par délégation du Maire